



## SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,  
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN  
et AESH du 1er degré

des Bouches du Rhône

**FORCE OUVRIERE**



11 janvier 2024

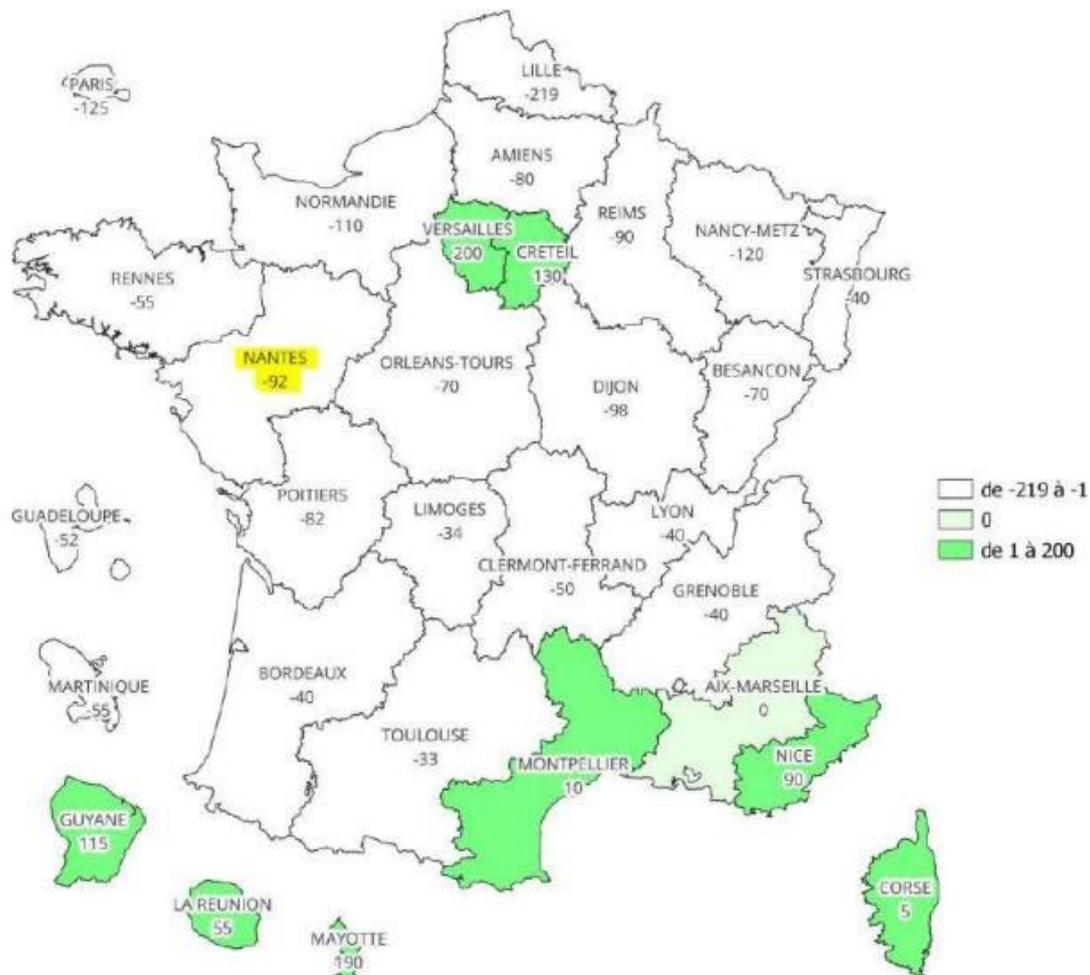
**Préparation de la carte scolaire 2024**





---

## 650 suppressions de postes au lieu des 1709 prévues dans les écoles à la rentrée... La réalité du « choc des savoirs » selon l'ex-ministre Attal !



Alors qu'à l'heure actuelle, dans les Bouches du Rhône,

- des remplacements ne sont plus systématiquement assurés,
- des dédoublements en éducation prioritaire sont en moyenne à 15-16-17 élèves alors que la règle est de 12-13-14 maximum ailleurs en France,
- des classes sont surchargées à 30-31 élèves, notamment en maternelle,
- des postes spécialisés RASED et psyEN ne sont pas pourvus,

- le nombre de places en établissements médico-sociaux se réduisent comme peau de chagrin,

l'ex-ministre Attal, sous la pression des organisations syndicales, a été contraint de revoir ses mesures en supprimant 650 postes au lieu des 1709 prévus.

**Dans l'Académie d'Aix-Marseille, compte tenu d'une baisse estimée de 2000 élèves, nous aurions dû rendre 20 postes. Ce sera finalement 0 poste...[et il faudrait s'en contenter ? Bien sûr que NON !!!](#)**

*Pour rappel, en 2023, notre département avait déjà reçu une dotation nulle, +90 postes en 2022 et + 131 en 2021... autant de postes qui avaient été absorbés uniquement pour satisfaire la priorité nationale des dédoublements en GS, CP et CE1 en REP/REP+.*

Pour le SNUDI FO, ce recul est à mettre au compte de la colère qui monte des écoles, face à l'aggravation des conditions de travail des personnels. Cette colère s'est exprimée en particulier dans les centaines de réunions que FO a organisées dans les départements sur la question de l'inclusion systématique et forcée et qui ont abouti à l'appel à la grève et à la **manifestation nationale à Paris, le jeudi 25 janvier !**

**[Une nouvelle dégradation des conditions de travail à prévoir à la rentrée !](#)**

650 suppressions de postes, cela signifie que 21 académies sur 30 perdent des postes, jusqu'à 219 postes de moins à Lille, 125 à Paris, 120 à Nancy-Metz, 110 en Normandie, 98 à Dijon, 92 à Nantes, 90 à Reims...

Dans les Bouches du Rhône, la dotation nulle (0 poste) entraînera une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels : les effectifs par classe ne baisseront pas, les remplacements seront encore moins assurés, il y aura bien des fermetures si les effectifs sont trop bas pour compenser des ouvertures là où se sera nécessaire...

**[L'aveu du ministre Attal : il manque 23 000 places dans les établissements spécialisés !](#)**

Alors que l'inclusion scolaire systématique et forcée fait exploser les classes et les écoles, ces mesures rendent impossible la création massive de postes

d'enseignants spécialisés, de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Or, le ministre indique pourtant lors du CSA ministériel qu'il manque 23 000 places dans les établissements spécialisés ! Sa seule réponse est de créer 100 postes pour les pôles d'appui à la scolarité (PAS) dont l'unique fonction sera d'organiser le non-respect des notifications MDPH pour les élèves en situation de handicap et donc de bafouer leurs droits. Inacceptable !

[Lire à ce sujet : [Les P.A.S censurés par le Conseil Constitutionnel](#)]

**FO n'accepte pas cette situation et exige l'annulation de toutes les suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaire (PE, RASED, AESH) à hauteur des besoins !**

Sans attendre les opérations de carte scolaire, si vous craignez une fermeture ou que vous demandez une ouverture, nous vous conseillons de vous mobiliser en équipe, avec les parents d'élèves et les élus de la commune afin de demander une audience au DASEN. Le SNUDI FO 13 vous accompagnera et vous soutiendra dans vos démarches.

**Le SNUDI FO 13 revendique :**

- L'annulation des 650 suppressions de postes décidées par le ministre et la création des postes à hauteur des besoins !
- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté !
- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médicosociaux !
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH !
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finance créant les pôles d'appui à la scolarité, qui permettraient à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH !



**NON** à l'inclusion  
systématique !  
**NON** à l'Acte 2 de l'Ecole  
inclusive!  
**NON** au P.A.S !

## Grève et manifestation à Paris le jeudi 25 janvier

Le SNUDI FO 13 a réservé 30 billets  
de train aller/retour pour Paris.

Vous pouvez vous préinscrire pour  
faire partie de la délégation qui  
montera à Paris pour cette  
manifestation au ministère le jeudi  
25 janvier 2024.

[\[INSCRIPTION EN LIGNE ICI\]](#)



## Calendrier des opérations de carte scolaire

**lundi 12/02** : **Groupe de travail CSASD**  
pour la présentation des mesures  
proposées par le DASEN

**mercredi 21/02** : **CSASD** pour le vote des  
mesures proposées par le DASEN

**jeudi 22/02** : **CDEN** pour la présentation  
et vote des mesures 1er et 2nd degré avec  
les représentants de l'Etat et les  
partenaires de la communauté éducative

**mercredi 13/03**: **CDEN de repli** en cas de  
vote majoritaire CONTRE des organisations

syndicales et des fédérations de parents d'élèves



**Vos délégués FO « carte scolaire » au CSA SD 13**

[cartescolaire@snudifo13.org](mailto:cartescolaire@snudifo13.org)



**Franck  
NEFF**  
Adjoint  
Marseille 8<sup>ème</sup>  
07.62.54.13.13



**Vannina  
PELONE**  
Adjointe  
Marseille 4<sup>ème</sup>  
07.81.69.89.38

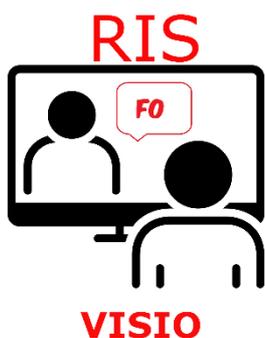


***Acte 2 de l'Ecole inclusive, carte scolaire,  
salaires et conditions de travail,  
évaluation d'école...***

**Il est urgent de nous réunir pour prendre  
position dans chaque école !**

**Participez massivement à la RIS du SNUDI FO 13**

**MERCREDI 17 JANVIER  
de 9h30 à 12h30**



**RIS en visio**

**Ouverte à tous !**

[Code de connexion ICI](#)

ID : 849 9465 3105

MDP : 379023

3h de RIS déductibles des 18h d'animations pédagogiques ou des 48h de réunions pédagogiques. **Vous avez droit à 9h de RIS par année scolaire !**

[Téléchargez votre attestation](#) pour participer à cette RIS et envoyez là à votre IEN après l'avoir complétée et enregistrée, 48h max avant la réunion que vous souhaitez remplacer.

Pas d'inscription nécessaire auprès du syndicat. Il suffit de se connecter à l'heure du début de la réunion !

---



**Janvier, c'est le mois pour adhérer au SNUDI FO 13 !**

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents  
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

## Téléchargez le bulletin 2024

***Vous pouvez adhérer pour toute l'année civile 2024 en programmant vos virements, chèques, prélèvements automatiques !***

***Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2025 pour déduire 66% de la cotisation versée de vos impôts 2024.***

---



Vieille Bourse du travail

Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

email : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

